Image not found or type unknown

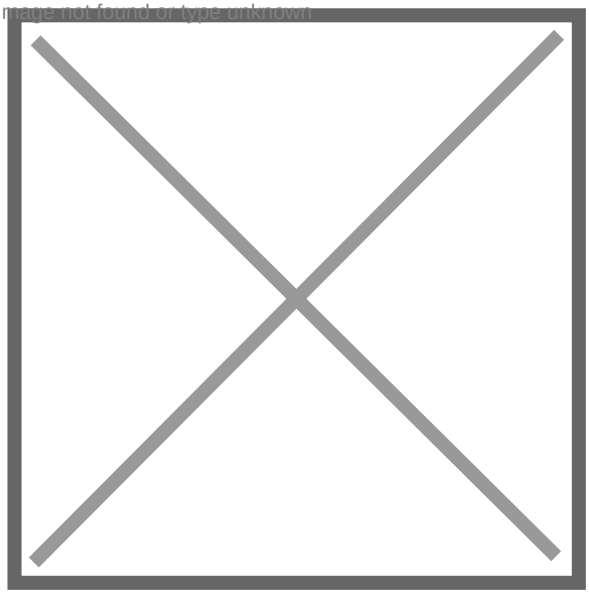

Fonctionnement de la mairie

Par **padbol**, le **19/04/2019** à **23:00**

Bonjour

de temps en temps je sollicite la mairie sur un plan alimentaire et les tickets de caisse figure des donnees assez tordues
mon nom de famille n'est plus mexxxxx mais c.c.a.s.
n°compte n°??????????????????

comment une mairie vous fabrique mais bon ca c'est depuis tutelle - chacun son boulot

est ce que je peux m'y opposer - elle vont faire n'importe quoi.

Merci.

Par **morobar**, le **20/04/2019** à **08:27**

Bonjour,
Padbol et paplusdetete ?
Les tickets sont émis au nom du payeur en l'occurrence le CCAS de la commune ou centre communal d'action sociale.

Par **amajuris**, le **20/04/2019** à **10:22**

padbol,
rien ne vous oblige à solliciter la mairie pour des bons alimentaires, si vous ne voulez pas que cela apparaisse sur les tickets de caisse.
comme c'est la mairie qui paie, il est normal qu'elle figure sur les tickets de caisse et pas le vôtre puisque vous n'êtes ni vendeur, ni acheteur.
salutations

Par **aliren27**, le **22/04/2019** à **08:51**

bonjour,
vous pouvez aussi contacter les associations..... Vous n aurez meme pas de ticket de caisse..
Cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés